



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

12 avril

En 1641, à *Meaux*, l'évêque, *Dominique Séguier*, approuve l'établissement des Prêtres de la Mission à *Crécy-en-Brie*. C'est M. de Lorthon, conseiller et secrétaire du Roi, qui, sous le nom de Louis XIII, fait cette fondation. Le Roi donne aux Missionnaires le château et des rentes; mais il devra y avoir à Crécy huit prêtres et deux frères. Leur rôle sera de prêcher des missions dans le diocèse de Meaux. En fait, comme certaines clauses financières ne furent pas tenues, Monsieur Vincent n'envoya à Crécy que trois Missionnaires et un frère. Par la faute de M. de Lorthon, cette maison apportera à notre bienheureux Père quelques soucis supplémentaires, et c'est seulement après la mort de Monsieur Vincent que nos confrères pourront, mais alors jusqu'à la Révolution, évangéliser à plein les villages du diocèse de Meaux¹.

En 1871, à *Paris*, les perquisitions continuent dans les Maisons religieuses. Les Soeurs de Montrouge doivent quitter la leur; également celles de la rue de la Tombe-Issoire: "*Nos Soeurs, dit la relation, se comportent bravement. Elles attendent de pied ferme qu'on les mette dehors, et le coeur bien gros, sans rien laisser paraître, elles s'en vont à la Maison-Mère ou dans quelque'autre maison, attendant le moment de s'embarquer à la gare du Nord*", pour les Maisons où elles sont attendues.(R)

En 1891, à l'hôpital de *Constantinople*, mort de M. Antoine Heurteux, préfet apostolique et visiteur de la Province de Constantinople. Sa longue vie de quatre-vingt-deux ans s'inaugura dans un petit village du diocèse d'Amiens et dans une très modeste famille. Ce n'est qu'à l'âge de dix-neuf ans, au cours d'une mission prêchée par les confrères, qu'Antoine Heurteux se sent effleuré par l'idée de la vocation sacerdotale. Il réfléchit et entre au Grand séminaire d'Amiens; il réfléchit encore et entre à la Mission le 22 octobre 1837. Dans le culte le plus vrai de la Règle, il s'achemine vers l'ordination sacerdotale que lui confère Mgr Affre. Et tout de suite il s'en va vers le Proche-Orient où se déroulera son demi-siècle de ministère apostolique. Quelques noms de lieux donnent leurs titres aux chapitres de cette vie: *Naxie*, *Smyrne*, et voilà neuf années de professorat. *Naxie*, *Santorin*, *Alexandrie*, et voilà vingt-quatre ans de supériorité durant lesquels M. Heurteux fait preuve de sagesse et de prudence. Puis il retourne vers l'ingrate mission de *Naxie*, revient gouverner encore pendant trois ans le collège du Sacré-Coeur à *Smyrne*; et, en 1881, il est désigné pour succéder à M. Salvayre, comme visiteur avec le titre de préfet apostolique que Rome accordait au visiteur de la Province de Constantinople. Après avoir vainement tenté d'échapper à cette charge, M. Heurteux s'y consacre courageusement, ne tenant aucun compte de son grand âge pour s'exempter des rudes fatigues inhérentes au travail lui-même, aux lieux et à l'époque. M. Antoine Heurteux a laissé une réputation de sainteté. Il ne possédait pas ces brillantes qualités qui peuvent être les bases plus ou moins solides du prestige humain; mais il se valorisa et valorisa les oeuvres qu'il eut à gérer, parce qu'il eut la logique de sa vocation: ayant choisi la famille de saint Vincent, il se fit l'imitateur de saint Vincent; et avec une émouvante sincérité, — la sincérité des saints authentiques, — il a surtout reproduit l'humilité de notre Bienheureux Père².

En 1942, M. *Kowolck* est arrêté à Stradom puis après deux mois de concentration à Cracovie, il est déporté à Oswiecim, *Mathausen*, Gusen et enfin à Dachau le 1er décembre 1944. (R)

En 1946, M. *Robert*, Vicaire général dans un rapport à la Congrégation des Religieux au sujet de la *dépendance de la Compagnie des Filles de la Charité vis-à-vis du Supérieur Général de la Mission*, montre que cette dépendance existe depuis les origines des deux Instituts et a été abondamment bénie au cours de trois siècles, pendant lesquels la Compagnie s'est considérablement augmentée, a poursuivi son but charitable et a toujours été fidèle au Pape. Sa démarche obtint gain de cause et le Saint-Père, dans l'audience accordée du 12 août 1946, a bien voulu accorder la faveur de l'exemption. Résultat considérable car l'exemption en maintenant l'esprit de saint Vincent parmi nous, assure l'unité de la Compagnie, dont les membres sont dispersés dans les cinq continents. (R)

1) *Coste II*, pp. 105-108.

2) *Annales*, t. 57, pp. 108-415.

